COURDIMANCHE
www.ville-courdimanche.fr

INSCRIPTIONS SCOLAIRES

2024/2025

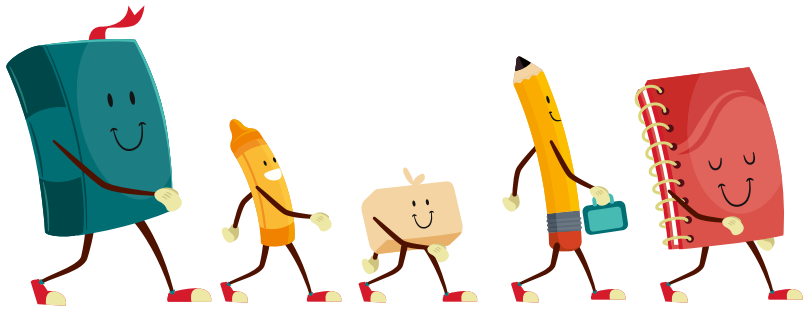

DU 1ER FÉVRIER JUSQU'AU 5 AVRIL 2024

AUPRÈS DU SERVICE ÉDUCATION - MELC : 64, BOULEVARD DES CHASSEURS

LES ENFANTS NÉS EN 2021 FERONT LEUR ENTRÉE À L'ÉCOLE EN SEPTEMBRE 2024.

PRENDRE RENDEZ-VOUS AUPRÈS DU
SERVICE ÉDUCATION AU 01 30 27 30 93

Infos + : www.ville-courdimanche.fr - 01 30 27 30 90

PROCÉDURE D'INSCRIPTION

2024/2025

La préinscription scolaire sera à effectuer en début d'année 2024.
Elle est obligatoire pour toute admission dans une école publique de Courdimanche.

1. Prendre rendez-vous auprès du service éducation au 01.30.27.30.93 pour effectuer une préinscription. (Tout dossier incomplet fera l'objet d'un report de rendez-vous).

2. Se présenter à la MELC le jour du rendez-vous avec les documents suivants :

- Livret de famille ou acte de naissance établissant la filiation en français
- Carte d'identité, ou carte de séjour des responsables légaux
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois des responsables légaux
- En cas d'hébergement : justificatif de domicile de moins de 3 mois de la personne qui héberge, la photocopie recto verso de sa pièce d'identité ainsi qu'un courrier sur l'honneur attestant l'hébergement
- En cas de divorce ou de séparation : Justificatifs juridiques fixant l'autorité parentale et le foyer de résidence de l'enfant ou un courrier légalisé du conjoint avec une photocopie de sa carte d'identité recto-verso
- Pages de vaccination du carnet de santé de l'enfant, en français.
- Certificat de radiation si l'enfant est actuellement scolarisé (en cas de changement d'école ou suite à un déménagement)

À joindre systématiquement pour les activités périscolaire ou de restauration, ainsi que pour le calcul du quotient familial (service régie) :

- Fiches famille et enfant dûment remplies et signées par tous les responsables légaux (à récupérer à la MELC ou à télécharger sur le site internet de la ville)
- Attestation d'assurance (responsabilité civile)
- Attestation de paiement CAF (indiquant le montant mensuel perçu de votre allocation familiale).
- Avis d'imposition 2023 sur les revenus 2022 du foyer ou de tous les responsables légaux
- Relevé d'identité bancaire
- Pages de vaccination du carnet de santé de l'enfant, en français.

Pour toute adaptation à apporter en lien avec l'accueil de votre enfant (asthme, panier repas...), il est impératif de nous fournir un **PAI** (Projet d'Accueil Individualisé) signé par le praticien référent de l'enfant.

3. Une fois la préinscription effectuée, il est nécessaire de contacter l'école afin de finaliser l'inscription auprès du directeur de l'établissement.